

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES
SUR LES COMPTES 2024 du COMITE DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

Mesdames, Messieurs,

En date du 8 mai 2025 à 11 h, M Thierry Mazaudier et moi-même, Alain Barasz, tous deux désignés comme vérificateurs aux comptes à la dernière Assemblée Générale, nous nous sommes rendus à Montpellier pour rencontrer le Trésorier du Comité Départemental de Judo de l'Hérault,

Auparavant, nous avons été destinataire du bilan comptable, du grand livre, des tableaux prévisionnels que nous avons étudiés avant de nous rendre à cette réunion.

M. Mazaudier et moi-même avons pu poser toutes les questions relatives aux charges et aux recettes.

Nous pouvons attester la cohérence des comptes avec les factures que nous avons vérifiées, en particulier la dépense la plus importante qui concerne les factures du Groupement d'Employeur.

Nous n'avons relevé aucune anomalie sur l'ensemble de la comptabilité qui nous a été présentée en détail.

Cependant, nous déplorons qu'une fois encore le prévisionnel de cet exercice n'ait pas été respecté, en particulier, les recettes prévues pour les subventions, puisque seul l'ANS a subventionné à hauteur de 2 500 €, aucune subvention d'Hérault Sports, aucune subvention du Conseil Départemental, aucune subvention de la Ville de Montpellier.

Le résultat comptable fait apparaître une perte d'exploitation de 16 717,34 €.

Un avoir de 4 000 € a été adressé par la Fédération dans le cadre de l'Itinéraire des champions réalisé en 2023 et dont la facture émise par la Fédération vers le Comité n'avait pas été intégralement payée, cet avoir exceptionnel ramène le déficit à 12 717,34 €.

Au 31 décembre 2024, la situation de trésorerie est positive pour la somme de 37 835,19 €. Cependant, il faut déduire de ce montant les factures restantes impayées au 31/12/2024 pour la somme de 13 132,52 €. Ainsi, la trésorerie réelle ressort à 24 702,67 €.

En conclusion, les dépenses ont été parfaitement maîtrisées et des économies ont été réalisées mais le manque de subvention entraîne un déficit chronique.

Nous observons que c'est la troisième année consécutive que des pertes financières se perpétuent pour un total cumulé d'environ 90 000 € pour ces trois années.

Cette pente dangereuse nous oblige à alerter le Comité et l'Assemblée Générale afin que des mesures soient prises pour que le prochain budget soit à l'équilibre, afin d'éviter une situation d'état de cessation des paiements.

Le total des recettes de l'exercice s'élève à 69 700,28 €. Le total des dépenses s'établit à 86 417,62 €

Le contrat avec le Groupement d'Employeur représente une charge pour le Comité de 41 473,27 €. Cette charge rapportée au 69 700,28 € de recettes représente 59,5 % des recettes du Comité pour l'année 2024.

Pour mémoire sur les 13 départements de la Ligue, seuls 2 se voient mettre à disposition par le Groupement d'Employeur un conseiller technique à temps plein, le département de la Haute Garonne (31) et le département de l'Hérault (34).

Ce sera au Comité et à notre Assemblée Générale de prendre les bonnes décisions.

Nous n'avons aucune autre remarque à formuler.

Alain Barasz

Thierry Mazaudier